

Directives 2026

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants aura lieu le **20 mai 2026** et le **17 septembre 2026**.

Matériaux et équipements acceptés

- Appareils ménagers, gros objets, meubles, ferraille,
- Les matières destinées à la collecte doivent être manipulables par l'employé de la Municipalité.
- Les grosses vidanges doivent être placées sur le bord du chemin, sur votre propriété, la veille de la collecte, ou le matin même avant 7h.

Matériaux et équipements interdits et qui ne seront pas ramassés

- Matériaux en vrac ;
- Matériaux de construction ;
- Matériaux contaminés ;
- Appareils électriques et électroniques comme les téléviseurs et les ordinateurs. Le propriétaire doit les apporter à l'Écocentre de Rivière-du-Loup.

Volumes de référence pour encombrants				
	Profondeur	Hauteur	Largeur	Total m ³
Réfrigérateur / congélateur	0,800	1,700	0,900	1,224
Chauffe-eau	0,600	1,520	0,600	0,547
Laveuse / sècheuse	0,720	1,130	0,720	0,586
Poêle à bois	1,000	1,700	1,220	2,074
BBQ	0,560	0,970	1,070	0,581
Plinthe électrique	0,060	0,160	1,220	0,012
Chaise pliante	0,100	1,100	0,450	0,050
Chaise de bureau	0,700	1,350	0,750	0,709
Causeuse	0,700	1,100	1,600	1,232
Réservoir de toilette	0,250	0,360	0,460	0,041
Toilette	0,800	0,760	0,460	0,280
Poêle électrique	0,720	1,130	0,720	0,586
Matelas	2,440	0,300	1,530	1,120
Tables	0,610	0,730	1,200	0,534
Conversion	1 pi ³ = 0,028 m ³			
Tarif	Premier m ³ = 15 \$ / m ³ additionnel = 10 \$/m ³			

Merci de votre collaboration !